

**PROSPECTIONS DES POPULATIONS NICHEUSES  
DE CHOUETTES CHEVÊCHES, *Athene noctua*,  
DANS LE SUD SEINE ET MARNAIS EN 2006**

Par Nicolas FLAMANT<sup>1</sup>

### Introduction

La Chouette chevêche, *Athene noctua*, est une espèce qui bénéficie de plus en plus de l'attention de certains naturalistes. Les causes de cet intérêt sont multiples. La Chouette aux yeux d'or étant inféodée aux milieux ouverts, elle pâtit notamment aujourd'hui de l'abandon des pratiques garantissant le maintien de ces zones (prairies pâturées, entretien des arbres fruitiers, ...). En dehors des facteurs limitants naturels, GENOT (2005) montre aussi que parmi les activités humaines, le trafic routier explique en partie son déclin ainsi que les modifications de l'habitat (remembrement, urbanisation, transformation des prairies en culture). Ces pressions se retrouvent également en Ile de France et le sud de la Seine et Marne n'est pas exempt. LECOMTE (1995) précise d'ailleurs à ce sujet que la surface de prairies dans la région est passée de 35000 ha en 1960 à 10000 ha en 1991. Quelques individus sont toutefois toujours contactés localement en période de reproduction mais elle est toujours considérée rare localement (SIBLET, 1988) et aucun état des lieux récent des populations de l'espèce n'est disponible. Seule une estimation donne le chiffre de 20 couples nicheurs au sud de la Seine et Marne (SAVRY, 1987). C'est donc l'objet du présent article que de rajeunir ces connaissances en présentant un travail réalisé par un ensemble de bénévoles de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du massif de Fontainebleau pour l'année 2006.

### Contexte de l'étude

L'ANVL s'est lancée dans cette étude de recensement de la Chouette chevêche en sud Seine et Marne suite à la réunion annuelle du réseau chevêche Île de France en octobre 2005. En effet, celle-ci avait pour but de dresser le bilan des actions effectuées en faveur de l'espèce en région Ile de France (inventaires, gestion de nichoirs, baguage, entretien de milieux ouverts, ...).



*Chouette chevêche, cliché de Sébastien SIBLET, 2006, ANVL*

Devant l'absence de données issues d'un protocole commun avec le réseau concernant le sud de la Seine et Marne, l'ANVL a donc décidé de franchir le pas. Un groupe interne réunissant une dizaine de bénévoles de l'association a donc été créé et, après une réunion de calage concernant les protocoles, période de recherche et zones à couvrir en janvier 2006, chacun s'est occupé d'un secteur déjà considéré assez favorable.

### Zone d'étude

Des secteurs de petites surfaces (environ 10km x 10km) ont été privilégiés afin de prospecter de manière exhaustive le territoire. Nous nous sommes basés sur les habitats déjà connus et réputés pour l'espèce afin de délimiter les zones à suivre. Les données anciennes où la chevêche avait déjà été

---

<sup>1</sup> ANVL, Laboratoire de Biologie Végétale, Route de la Tour Dénecourt, 77300 Fontainebleau

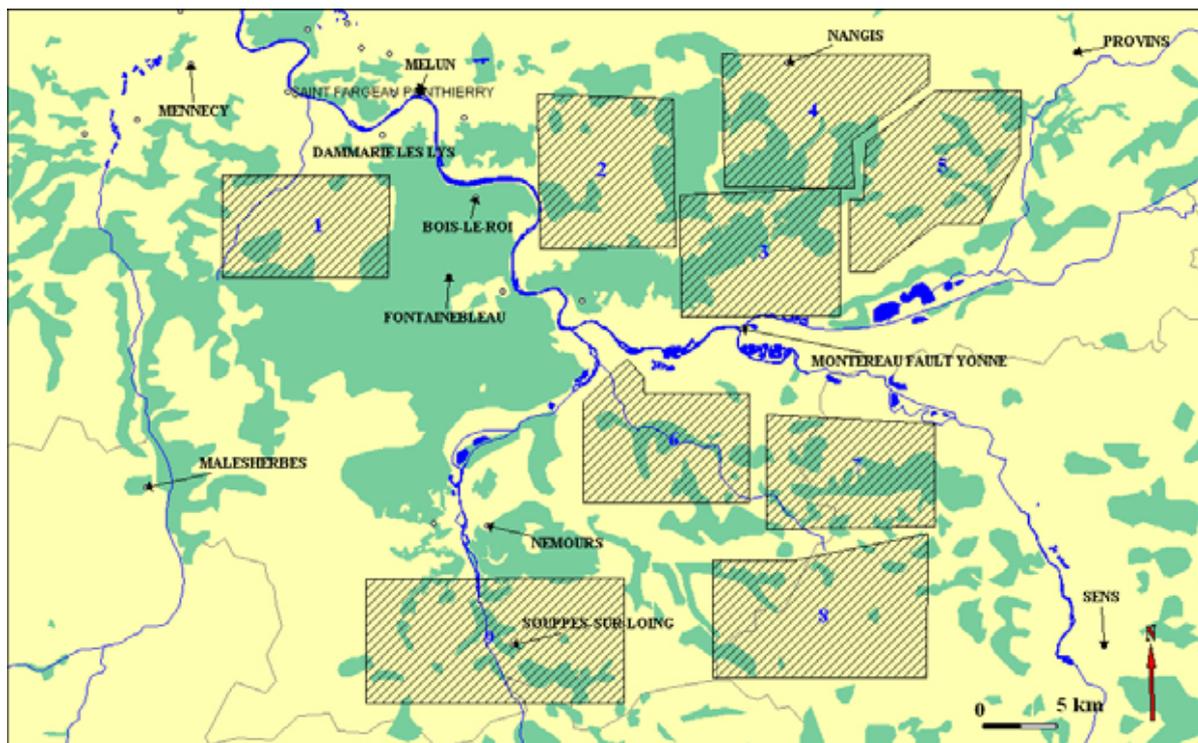
contactée ont été valorisées et ont également servi à extraire des zones potentiellement intéressantes à explorer. Ainsi, figurent parmi les zones étudiées :

1 : *la plaine de Bière* s'apparentant à une zone rurale de cultures avec localement des cultures maraîchères ou horticoles. Quelques vergers de haute tige subsistent près des fermes isolées et des villages en nette expansion.

2, 3, 4 et 5 : *entité paysagère de Brie humide* se caractérisant par de grandes zones boisées, souvent humides dans lesquelles s'ouvrent des clairières agricoles. Ces dernières abritent soit des villages, relativement préservés, soit des fermes carrées typiques de la région, en pierre calcaire avec de nombreuses dépendances. Des vergers y sont souvent associés. *Et entité paysagère du Montois* correspondant à un territoire vallonné, avec de petites vallées, des alternances de zones agricoles, vergers et de petits bois. Les villages sont assez dispersés sur le territoire et possèdent tous au moins de vieux murs de pierre.

6 et 9 : *entités paysagères du Bocage Gâtinais* caractérisées par la présence de vallées humides (Loing, Orvanne et Lunain). Cet espace plutôt rural se compose de villages constitués le plus souvent d'au moins une ferme parfois encore en activité et de vergers anciens de haute tige résiduels. Quelques prairies subsistent et les friches complètent les zones de chasse.

7 et 8 : *entités paysagères à cheval sur le Bocage Gâtinais de la Seine et Marne et celui de l'Yonne*. Cette zone s'apparente aux précédentes. Le caractère humide est toutefois moins accentué.



Zones prospectées par les bénévoles de l'ANVL en 2006

## Méthode

Afin de répondre à l'objectif établi (connaissance et répartition locale des populations de Chouette chevêche), nous avons eu recours à la méthode dite « de la repasse ». Cette dernière est précisément décrite dans l'ouvrage de GENOT (2005).

### ✓ Principe

Elle consiste à passer le chant d'un mâle enregistré sur magnétophone à la période des amours à des points précis et d'écouter les éventuelles réponses. Ce chant a pour effet d'exciter au moins les mâles présents qui se mettent le plus souvent à crier ou chanter.

✓ ***Prospections diurnes***

Chaque secteur a été prospecté de manière diurne afin de placer les points d'écoute le long d'un itinéraire sur une carte IGN au 1:25000<sup>e</sup>. Les points ont été disposés lorsque l'observateur jugeait la zone favorable : présence de prairies pâturées, de vieilles fermes, de vergers de haute tige ou basse tige, de pierriers, d'alignements d'arbres, de saules têtards, ... De façon générale, tous milieux disposant de cavités éventuelles avec des zones de chasse à proximité ont été échantillonnés. Des rayons de 500 mètres ont été respectés entre chaque point d'écoute afin de ne pas chevaucher les zones de repasse.

✓ ***Précautions prises***

La méthode doit être particulièrement cadrée du fait du dérangement occasionné (provocation d'une réponse de défense de territoire). C'est la raison pour laquelle une bande son établie et utilisée au sein du réseau chevêche Ile de France a été choisie. Plusieurs intérêts découlent de cette utilisation commune : une possible comparaison entre les données des différentes organisations participantes et une repasse déjà testée, fonctionnant et provoquant un minimum de perturbations sur la population locale.

✓ ***Pression de repasse***

Chaque point d'écoute a été visité 2 fois au cours de la période (de mars à mai) et le protocole de repasse était le suivant :

- *écoute spontanée à chaque point d'écoute pendant 1 minute,*
- *30 secondes de repasse suivies de 30 secondes d'écoute,*
- *30 secondes de repasse suivies de 30 secondes d'écoute et*
- *30 secondes de repasse suivies de 30 secondes d'écoute.*

En respectant ces temps, à peine 5 minutes ont été passées par point et par passage.

**Représentativité des données**

241 points d'écoute ont été placés et suivis au moins 2 fois entre février et mai 2006 ce qui représente environ 22 soirées passées pour l'ensemble du groupe. Toutes les prospections ont été réalisées dans les mêmes conditions météorologiques (ciel dégagé, absence de vent, température assez douce et absence de pluie) mais à des dates parfois différentes (selon la disponibilité des bénévoles). Les inventaires ne se sont déroulés que lors de la première partie de soirée (du coucher du soleil à environ minuit). L'ordre de passage sur les points d'écoute a été inversé lors de la seconde écoute un mois plus tard afin de minimiser l'effet temporel sur un même point au cours de la soirée.

**Résultats**

Les données positives sont exploitées en terme de sites occupés. La Chouette chevêche a été contactée sur 29 sites différents. Les données ont été interprétées selon les statuts de reproduction suivants :

*Bilan de la population locale*

<b>Couples nicheurs</b>	<b>Couples</b>	<b>Mâles chanteurs</b>	<b>Individus</b>
<b>0</b>	<b>2</b>	<b>21</b>	<b>8</b>

La figure qui suit permet de visualiser certains noyaux de populations. La majorité des contacts a été enregistrée dans l'entité paysagère du Bocage gâtinais. La densité la plus élevée est comprise entre la vallée de l'Orvanne au Nord et la vallée du Lunain au Sud où 15 sites ont été considérés occupés. Les individus localisés avec précision se trouvaient à proximité de fermes, de vergers de haute tige sur prairies ou pâtures, d'alignements d'arbres creux. Il faut aussi noter la présence de l'espèce en périphérie immédiate de villages dans des tas de bois stockés pour l'hiver.



*Corps de fermes occupés par l'espèce en 2006*

Notons la proximité d'arbres fruitiers âgés aux corps de fermes prospectés et encore en activité.

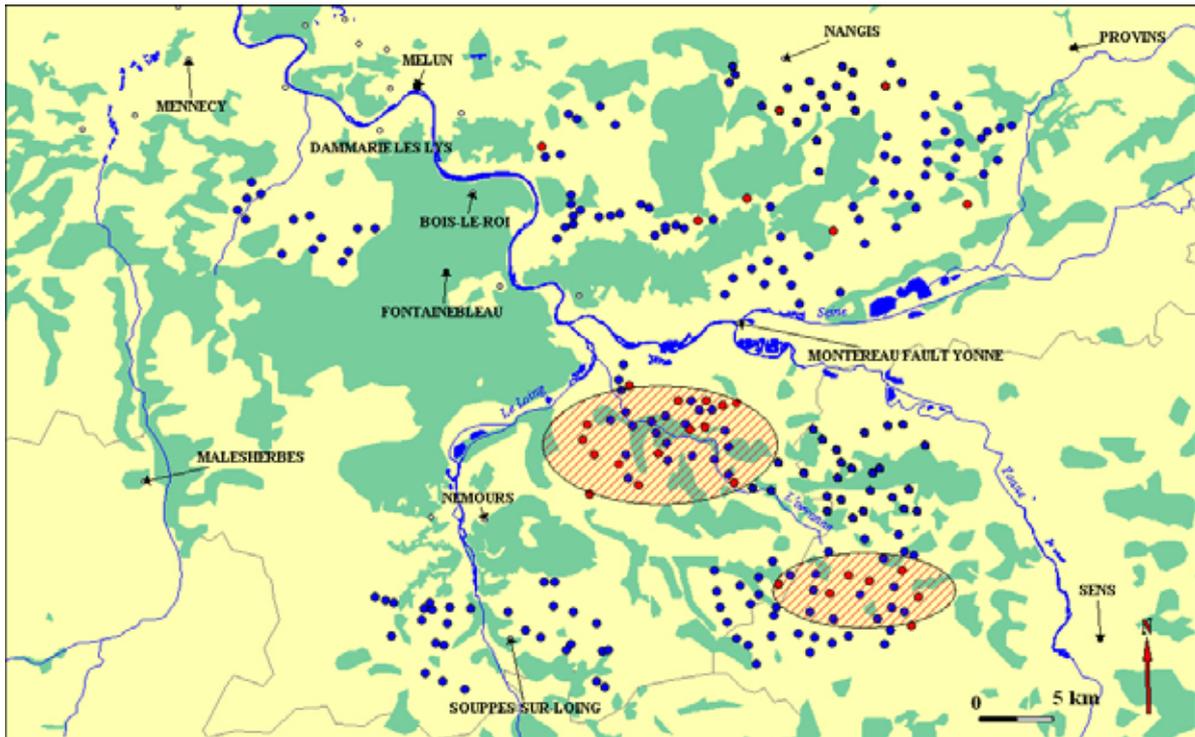
Une autre population a été détectée à la frontière entre la Seine et Marne (77) et l'Yonne (89). Celle-ci se trouve à moins de 10 kilomètres au Sud Est de la précédente. Elle semble encore une fois dépendante des vergers et des fermes encore existants.



*Sites occupés par la Chouette chevêche, clichés David Beaudoin, 2006, ANVL*

Quelques contacts ont été établis au nord de Montereau-fault-Yonne sur les entités géographiques de Brie humide et du Montois. La population reste malheureusement très dispersée et subsiste encore une fois grâce aux fermes et aux vergers résiduels. Notons sa présence dans certains secteurs entourés de bois.

Notons de manière étonnante qu'aucun contact n'a été établi au sud de la plaine de Bière alors qu'un noyau de population existe juste à l'Est.



*Représentation des points d'écoute positifs*

## Discussion

La cartographie précédente met en évidence deux noyaux de populations (hachures rouges) ainsi que quelques sites occupés éparés à environ 15 kilomètres plus au nord. Les noyaux paraissent déconnectés du fait de l'éloignement de certains secteurs prospectés. Ainsi, aucune connexion n'apparaît entre les deux populations en Bocage Gâtinais. Cela peut s'expliquer en partie par le fait qu'aucun point d'écoute n'a été placé au sud de la zone où la densité est la plus forte de manière à relier le second noyau. La distance séparant les deux points les plus proches de chaque zone est d'environ 8 kilomètres. Les milieux sont similaires et aucune « barrière » ne semble infranchissable pour l'espèce (si on en exclut les routes...). Au regard des références récentes sur les mouvements et la dispersion des juvéniles, il est tout à fait probable que des échanges aient pourtant lieu. En effet, une étude basée sur les contrôles d'individus bagués dans les Vosges du Nord montre que la distance moyenne de dispersion pour les juvéniles est de 6,5 kilomètres (GENOT, 2005). De plus, ces contrôles prouvent aussi que des mouvements existent entre noyaux.

Une éventuelle liaison entre les populations du Bocage Gâtinais et les sites de Brie humide et du Montois reste plus difficile à imaginer. En effet, les obstacles ne manquent pas à commencer par la circulation routière incessante de la nationale 6 reliant Montereau-fault-Yonne à Fontainebleau et l'agglomération monterelaise. Les quelques sites détectés paraissent donc bien isolés à moins que l'espèce soit capable de contourner la forêt de Fontainebleau par le nord. Un noyau existe à l'Est de la plaine de Bière sur le territoire du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (FLAMENT, com pers, 2006). Un éventuel passage à hauteur de Dammarie-les-Lys pourrait exister. Cette quête de connexion se justifie par le fait que les juvéniles bagués en plaine de Bière n'ont jamais été contrôlés. Deux solutions s'offrent à nous : les juvéniles se sont tous fait tuer précocement ou certains se sont dispersés en des zones non prospectées. Un indice est toutefois disponible étant donné que l'espèce semble peu victime de collisions sur la route (absence de données malgré l'information des services d'entretien des routes).

## Perspectives

Afin de répondre aux hypothèses soulevées, il serait intéressant de prospecter une « couronne » au nord de la forêt de Fontainebleau allant de la plaine de Bière en passant par Dammarie les lys jusqu'à Valence en Brie (présence de sites occupés isolés).

D'autres secteurs favorables dans le paysage du Bocage Gâtinais n'ont pas été prospectés notamment à l'Est de Nemours. Ce secteur étant bordé au nord et à l'Est par des populations bien ancrées, l'espèce pourrait très bien être présente. L'inventaire de cette entité paysagère permettrait d'évaluer la taille de la population plus précisément.

Dans un objectif de conservation de l'espèce, les inventaires ne peuvent suffire. Ils permettent à long terme d'évaluer si des mesures de gestion sont nécessaires. Afin de prévenir cette éventualité, il serait judicieux de réaliser une typologie des habitats occupés par l'espèce. Ceux-ci pourraient être ciblés plus facilement, protégés voire recréés.

Le baguage permettrait de répondre aux questions de la dispersion. Toutefois, n'ayant pas recours aux nichoirs, il serait nécessaire de localiser précisément les cavités naturelles occupées.

## Conclusion

N'ayant aucun état des lieux préalable, nous avons été agréablement surpris du nombre de contacts opérés. Malgré la présence d'habitats favorables au Nord de Montereau-fault-Yonne, nous n'avons jamais eu de données effectives confirmant la présence de l'espèce dans ce secteur. C'est chose faite grâce à cet inventaire puisque 7 des 29 sites occupés y sont localisés. Le noyau centré sur la vallée de l'Orvanne était davantage espéré tant les contacts étaient nombreux avant les passages nocturnes les années précédentes. Toutefois, au regard du statut actuel de l'espèce, nous ne pouvons pas nous rassurer de cet effectif qui peut paraître élevé à première vue. Cette étude n'est qu'un bref état des lieux et elle ne peut servir en aucun cas à évaluer l'état de « santé » de la population. Rappelons tout de même que les effectifs nicheurs dans la région sont passés de 1000 en 1950 à 300-400 au début des années 1990 (LECOMTE, 1995). Des études telles que nous avons mené cette année et poursuivies à long terme pourront éventuellement nous donner des tendances.

## Remerciements

Je tiens à remercier tout particulièrement les bénévoles de l'association sans qui cet inventaire n'aurait pu voir le jour. Il s'agit de David BEAUDOIN, Jacques COMOLET TIRMAN, Fabrice HERBLOT, Cécile HIGNARD, Cécile LARIVIERE, Eric MARTIN, Jean Pierre MERAL, Benoît PAEPEGAEY, Christophe PARISOT Jean Philippe et Sébastien SIBLET. Le protocole mis en place était assez lourd à mettre en place et coûteux en temps. Je tiens à insister sur la motivation et l'implication de chacun et le sérieux porté au protocole et aux prospections.

Je n'oublie pas non plus le réseau Chevêche Île de France qui a su nous motiver en nous présentant ses travaux d'inventaires, de suivis et d'entretien des sites occupés par l'espèce. Cet article complète le paragraphe paru dans la lettre du réseau d'octobre 2006 dans laquelle un bref bilan des actions de l'ANVL a été précisé. Cette dernière contient également les actions menées par les autres organisations participantes dans la région.

## Bibliographie

**GENOT J.C., 2005.** – La Chevêche d'Athéna, *Athene noctua*, dans la réserve de la Biosphère des Vosges du Nord de 1984 à 2004. *Ciconia*, 29 : 1-272.

**LECOMTE P., 1995.** – Le statut de la Chouette chevêche, *Athene noctua*, en Ile de France. Evolution et perspectives. *Alauda*, 63 (1) : 43-50.

**SAVRY J., 1987.** – Recensement des Rapaces diurnes et nocturnes du sud seine-et-marnais. Dénombrement 1987. Groupe ornithologique « Chevêche 77 ». Rapport photocopié.

**SIBLET J.-Ph., 1988.** – Les oiseaux du massif de Fontainebleau et de ses environs. Faune d'Europe. Ed. Lechevalier – R. Chabaud, Paris. 286p.